## **COMMISSION ENFANCE**

## Le rythme de l'enfant en vacances

## Avant l'arrivée de l'enfant sur son lieu de séjour, le CIE s'engage :

- A choisir une implantation dont la structure sera adaptée à la tranche d'âge ainsi qu'aux activités proposées pour le séjour,
- · A ne pas programmer de surconsommation d'activités,
- · A limiter la cohabitation avec des groupes extérieurs,
- A favoriser la maîtrise des activités (limiter la sous-traitance et les intermédiaires),
- · A faciliter le partenariat local, afin de développer les activités de proximité,
- · A ce que l'effectif du groupe soit cohérent avec les objectifs du séjour,
- · A limiter les distances sur les camps itinérants,
- A trouver le moyen de transport le plus adapté entre le domicile et le centre,
- A affecter à chaque séjour, un encadrement, en nombre et en qualité, en phase avec les orientations concernant le rythme de l'enfant.

## Pendant le séjour, le CIE s'engage :

- A ce que les équipes mettent en place un fonctionnement permettant à chaque enfant de se réveiller le plus naturellement possible, sauf si ce réveil est intégré à un projet ponctuel lié à l'animation à laquelle l'enfant souhaite participer.
- A privilégier un équilibre entre temps forts et temps calmes en fonction de l'activité du groupe,
- · A ce que, comme pour le réveil, les enfants puissent se coucher dès qu'ils en ressentiront le besoin, dans la limite d'un horaire maximum.